

le 21 juillet 2017

APPEL À CANDIDATURE

Le Python - 1 poste de travail (12,72 m²)

Suite au départ d'un occupant, un poste de travail est à pourvoir au [Python, 26 rue Serpollet, 75020 Paris](#).
Les candidatures se font via la [plateforme de Plateau Urbain](#), jusqu'au lundi 31 juillet à 23h59.

<https://plateforme.plateau-urbain.com>

Contexte

Le bâtiment est situé dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, au sein du quartier Python Duvernois, à 5 minutes à pied du métro Porte de Bagnole (M3) et du tram Marie de Miribel (T3b) et à 10 minutes de la porte de Montreuil. Sa proximité directe avec les communes de Bagnole et de Montreuil le place dans une situation centrale de l'Est parisien. Le lieu est occupé par 22 porteurs de projet associatifs, culturels, économiques, rassemblés par une association de gestion après un appel à candidature. Il est mis à disposition par la Régie Immobilière de la Ville de Paris jusqu'à fin février 2018.

Cette occupation temporaire s'inscrit dans le cadre de l'Arc de l'innovation : à ce titre, elle a pour ambition de répondre au triple défi du développement économique, de la transformation urbaine et de la création d'emplois dans les quartiers populaires situés de part et d'autre du boulevard périphérique.

Les candidats à l'occupation temporaire pourront trouver des renseignements sur les axes stratégiques de l'Arc de l'innovation [en suivant ce lien](#).

Le local

Il s'agit d'un poste de 12,72 m², au sein d'un bureau de 63,6 m², lui-même situé sur un plateau de travail de 235,5 m². L'espace de travail, situé au 4^e étage d'un bâtiment de 6 étages, est à pourvoir dès le 01/09/2017, pour une durée de 6 mois (jusqu'au 28/02/2018). La redevance mensuelle s'élève à 170,36 €.

Le bureau de 63,6 m² sera partagé avec quatre autres structures (5 personnes) :

- ESTRAN, agence d'architecture et d'urbanisme.
- VORBOT, agence d'architectes, spécialisée dans l'installation temporaire.
- PAPOTART, association organisant des événements accessibles à tous autour de l'art contemporain.
- STUDIO CHADHO, studio de design graphique et de direction artistique.

Profils recherchés

Toute activité compatible avec la pratique des autres occupants du bureau peut être acceptée. La sélection sera assurée par le Python et les occupants du bureau, en lien avec la Mairie de Paris, la Mairie d'arrondissement, l'équipe de développement local et le propriétaire.

Les acteurs en mesure de proposer des initiatives afin d'approfondir les liens entre le Python et le quartier seront particulièrement appréciés.

Restrictions

Le bâtiment n'étant pas classé "Etablissement Recevant du Public", il n'est pas possible d'y ouvrir une boutique ou d'y organiser des événements ouverts au grand public (voir FAQ).

Calendrier de l'appel à candidature

- Candidature via [la plate-forme Plateau Urbain](#) avant le lundi 31 juillet 23h59
- Première sélection sur dossier, et rencontre avec les occupants pour les candidats sélectionnés le mercredi 2 août
- Attribution du local jeudi 3 août
- Entrée dans les lieux à partir du xxx septembre 2017

Eléments à joindre au dossier de candidature

Les candidats devront faire part de leur intérêt à travers la plate-forme de Plateau Urbain. Un guide d'utilisation est disponible sur le site de Plateau Urbain dans la rubrique "Documentation".

Les pièces nécessaires pour s'inscrire sur la plate-forme sont :

- document d'identité ;
- statut de l'association, ou extrait K-bis, ou numéro d'auto-entrepreneur ou d'affiliation à la maison des artistes, en fonction du type de structure candidate.

A ces pièces s'ajoutent des documents spécifiques à cet appel à candidature :

- une description du projet qui sera mis en oeuvre durant la durée de l'occupation (1 à 2 pages) ;
- une présentation libre de la structure candidate (1 à 15 pages).

Foire aux questions

Q : comment le lieu fonctionne-t'il ?

R : une intendante est présente dans le bâtiment pour assurer la coordination technique de l'occupation ainsi que la coordination de l'animation du lieu.

Q : quels frais seront à ma charge ?

R : l'association de gestion paie les factures d'électricité, chauffage, eau et internet pour tout le lieu. La contribution au projet comporte une provision de charges proportionnelle à la taille du local occupé. Les travaux d'aménagement des espaces attribués sont à la charge du porteur de projet. L'aménagement des espaces partagés (point détente, salle de réunion) est défini collectivement et financé grâce à un budget spécifique prévu.

Q : vais-je disposer d'un accès privatif ?

R : le bâtiment est sécurisé par un vigick à l'entrée. La sécurisation du local se fait par clé.

Q : puis-je recevoir du public ?

R : le lieu n'a pas vocation à accueillir du public. L'accès à des usagers extérieurs (clients, visiteurs) est possible, dans le respect de la réglementation.

Q : quels sont les critères de sélection ?

R : les acteurs du lieu sont ouverts à toute proposition d'occupation, un intérêt particulier sera porté à celle celles pouvant contribuer à créer des activités accessibles aux usagers du quartier. La diversité des profils et les synergies possibles entre les occupants seront également prises en compte. L'apport à la dynamique collective est un aspect primordial : quelle compétence serez-vous en mesure de partager ?